

Vœu présenté par
Emmanuel GILLES de la LONDE
Conseiller Départemental du canton de Villiers-sur-Marne
et les élu(e)s du groupe « *Les Républicains – Val-de-Marne Autrement* »

Vœu en faveur de l'accélération de la réalisation de la nouvelle gare du RER E au droit de la future gare « *Bry-Villiers-Champigny* » pour qu'elle assure une interconnexion avec le *Grand Paris Express* dès la mise en service de la ligne 15 sud.

Considérant l'article 1^{er} de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris qui dispose que le réseau de transport public du Grand Paris est étroitement interconnecté avec le réseau préexistant en Ile-de-France ;

Considérant que le premier schéma de principe du métro *Grand Paris Express* prévoyait une interconnexion entre la ligne 15 et le RER E au droit de la gare « *Villiers-sur-Marne – Le Plessis-Trévisé* » du RER E ;

Considérant que la concertation organisée avec les élus locaux et la population a fait apparaître qu'il était plus pertinent de déplacer la future gare du *Grand Paris Express* à l'intersection des villes de Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Champigny-sur-Marne tout en maintenant le principe d'une interconnexion avec le RER E ;

Considérant que le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris arrêté par décret du 24 août 2011 valide cette nouvelle implantation ainsi que l'interconnexion au RER E ;

Considérant que le Contrat de Développement Territorial (CDT) des Boucles de la Marne signé le 22 juin 2015 par l'Etat et les collectivités territoriales concernées confirme la création d'une nouvelle gare sur le RER E en interconnexion avec la gare « *Bry-Villiers-Champigny* » de la ligne 15 du *Grand Paris Express* ;

Considérant que les travaux du cabinet d'architectes retenu pour la conception de la gare « *Bry-Villiers-Champigny* » intègre une liaison avec la future gare du RER E ;

Considérant que cette nouvelle gare du RER E représentera pour les usagers de l'est du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne l'unique point de rencontre avec la ligne 15 du *Grand Paris Express* et qu'à ce titre elle contribuera activement au développement d'un bassin de vie et d'emplois localisé entre Paris et Marne-la-Vallée et à mi-chemin entre les aéroports d'Orly et de Roissy-Charles de Gaulle ;

Considérant que cette nouvelle gare en interconnexion avec la ligne 15 du *Grand Paris Express* prévoit aussi l'aménagement d'un pôle multimodal doté d'une gare routière de rabattement des bus qui est de nature à conforter la nécessité du projet de voies de bus en site propre ALTIVAL ;

Considérant le courrier daté du 6 novembre 2013 adressé à M. Jacques RAPOPORT, Président de SNCF Réseau, cosigné par le Maire de Bry-sur-Marne, de Villiers-sur-Marne, de Champigny-sur-Marne, le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne et le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour lui réaffirmer la nécessité de réaliser cette gare en interconnexion ;

Considérant le courrier daté du 21 juillet 2015 adressé au Secrétaire d'Etat chargé des Transports cosigné par le Maire de Bry-sur-Marne, de Villiers-sur-Marne, de Champigny-sur-Marne, le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne et le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour lui demander de garantir le financement des études d'avant-projet et celui de la réalisation de la nouvelle gare en interconnexion ;

Considérant que SNCF Réseau a récemment informé les parties prenantes que le financement des études n'était pas entièrement garanti et que cela laissait craindre un retard dans la réalisation de la nouvelle gare du RER E ;

Considérant que le financement de la nouvelle gare « *Rosa Parks* » sur le tracé du RER E, construite entre les gares « *Magenta* » et « *Pantin* », n'a posé aucune difficulté et qu'elle sera mise en service le 13 décembre 2015 ;

Considérant que l'Etat a su mettre les moyens adéquats pour accélérer le prolongement de la ligne 14 sud ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Demande à l'Etat de garantir à SNCF Réseau les moyens financiers pour achever dans les meilleurs délais les études d'exploitation entourant le projet de création d'une nouvelle gare du RER E en interconnexion avec la future gare « *Bry-Villiers-Champigny* » de la ligne 15 du *Grand Paris Express* ;

Demande également à l'Etat de mettre tous les moyens en œuvre pour accélérer la réalisation de cette nouvelle gare du RER E afin qu'elle entre en service en même temps que la ligne 15 du *Grand Paris Express* ;

Demande un rendez-vous au Premier Ministre pour que les élus locaux concernés soient entendus et rassurés sur l'inscription des financements nécessaires à la concrétisation de ce projet d'intérêt public.